



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 15684

### Texte de la question

M Jean-Claude Bois attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation des architectes des Batiments de France. Recrutes après au moins sept années d'études supérieures et deux années d'expérience professionnelle, ces derniers souhaitent bénéficier d'un niveau de primes comparable à celui des autres cadres techniques de l'équipement. Des engagements en ce sens avaient été pris par son prédécesseur en novembre 1988 lors du congrès du syndicat des architectes des Batiments de France. Il souhaite donc connaître ses intentions à leur égard.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les représentants syndicaux des architectes des bâtiments de France ont été reçus à plusieurs reprises au cabinet du ministre et une négociation fructueuse a pu s'engager sur les principales revendications concernant le régime indemnitaire et le montant de leurs primes d'une part, la mise à l'étude d'un nouveau statut d'autre part. Les architectes des Bâtiments de France réunis en assemblée générale le 6 juillet dernier ont arrêté le mouvement qu'ils avaient déclenché le 19 juin. L'instruction des permis de construire dans les espaces protégés n'a donc pas été compromise et les usagers ne devraient en subir aucune conséquence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bois Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15684

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 1989, page 3127